

CONSEIL MUNICIPAL DU 28.10.2025

PROCES VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt huit du mois d'octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT DIZIER L EVEQUE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : *COMMENT Pierre-Alain, CREVOISERAT Eric, MERCIER Vincent, MOINAT Hubert, PATTAROZZI Bernard, PELZ FERRY Emmanuel, PETERLINI Nicolas, ROSSAT Laurence, ROSSO Serge,*

Excusés : *MISERE Patrick, WITTIG Francine*

WITTIG Francine a donné procuration à ROSSAT Laurence

Secrétaire administratif : *Audrey SANTORO*

Date de la convocation : *23.10.2025*

Monsieur PETERLINI Nicolas, Maire, ouvre la séance.

L'appel des membres est réalisé par la signature de la feuille de présence. Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : **M. Serge ROSSO est nommé secrétaire de séance.**

ORDRE DU JOUR

1. Nomination d'un secrétaire de séance
2. Engagement des travaux de voirie
3. Financement des travaux
4. Fortage – avenant exceptionnel 2025
5. Remboursement
6. Devis bûcheron
7. Subvention fête de la musique

Compte rendu de la séance précédente :

Aucun compte-rendu de séance n'est approuvé lors de cette réunion.

CONSEIL MUNICIPAL du 28.10.2025

Liste des délibérations examinées par le conseil municipal :

- ◆ **Délibération n° 22-2025:** travaux d'investissement 2025 voirie communale rue du val et impasse des fontaines – *approuvé à l'unanimité*
- ◆ **Délibération n° 23-2025:** contractualisation d'une ligne de trésorerie auprès de la caisse d'Epargne à hauteur de 58 000€ - *approuvé à l'unanimité*
- ◆ **Délibération n°24-2025 :** emprunt bancaire de 16 000€ – *approuvé à l'unanimité*
- ◆ **Délibération n°25-2025 :** avenant au contrat de fortage - carrière – *approuvé à l'unanimité*
- ◆ **Délibération n°26-2025 :** remboursement de factures – *approuvé à l'unanimité*
- ◆ **Délibération n°27-2025 :** tarif bucheronnage – *approuvé à l'unanimité*
- ◆ **Délibération n°28-2025 :** attribution d'une subvention à l'animation pour les festivités de la fête de la musique année 2025 – *approuvé à l'unanimité*
- ◆ **Délibération n°29-2025 :** décision modificative de cession – *approuvé à l'unanimité*

Travaux d'investissement 2025 voirie communale : rue du val et impasse des fontaines

Le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'effectuer des travaux sur la voirie communale notamment une partie de la rue du val, actuellement très dégradée ainsi que l'impasse des fontaines.

Afin d'effectuer ces remises en état, les opérations suivantes principales seront appliquées :

- *Découpage d'enrobé ou béton*
- *Réalisation d'une purge pour grandissement de voirie*
- *Remise en état du talus*
- *Pose d'enrobé*
- *Mise à niveau de tampon de grille*

Plusieurs devis ont été sollicités. Les devis de l'entreprise Clément travaux publics s'élèvent à :

74 679.40€ HT et 89 615.28€ TTC

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident :

- *De retenir la proposition de l'entreprise CLIMENT travaux publics pour un montant de 74 679.40 € HT.*
- *De préciser que cette opération est financée aussi avec une subvention du Département et une de la CCST.*

Contractualisation d'une ligne de trésorerie auprès de la caisse d'Epargne à hauteur de 58 000€

Afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie et le paiement en fin d'année des travaux d'investissement prévus en voirie, la commune de ST DIZIER L EVEQUE peut ouvrir une ligne de trésorerie. L'ouverture d'une ligne de trésorerie permettra de couvrir les besoins nécessaires au fonctionnement de l'établissement car il y aura un décalage entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes.

Les tirages de crédit s'effectuent en cas de nécessité. Le remboursement des tirages s'opère dès que la trésorerie le permet.

Après études des offres reçues, la proposition de la Caisse d'Epargne ci-dessous apparaît la plus intéressante :

- *Prêteur : caisse d'Epargne*
- *Montant maximum : 58 000€*
- *Durée : 12 mois*
- *Taux d'intérêt : Ester + 1.5%*
- *Base de calcul : exact/360*
- *Paiement des intérêts : trimestriel*
- *Frais de dossier : 200€*

Ainsi, vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité d'ouvrir une ligne de trésorerie compte tenu des niveaux de trésorerie de la commune de St Dizier l'Evêque et décalage constaté entre mandatement des dépenses et perception des recettes,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- *D'approver l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la caisse d'Epargne au taux Ester + 1.5% pour un montant de 58 000€*
- *D'autoriser le Maire à signer le contrat et tous les documents afférents à ce dossier,*
- *D'autoriser le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédit.*

Emprunt bancaire de 16 000€

Les travaux de voirie vont prochainement commencer. Des subventions et le retour de la TVA seront encaissées pour ce projet mais il faut quand même réaliser un emprunt.

Des recherches de prêts ont été réalisées, comme cela était prévu au budget.

M. le Maire a reçu plusieurs propositions.

*Il est ainsi retenu la proposition de la caisse d'Epargne pour un prêt de 16 000€ sur 8 ans ; échéance trimestrielle, taux fixe de 3.22%.
Echéance trimestrielle de 569.16€.
Frais dossier de 200€.*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal valide la proposition ci-dessus auprès de la Caisse d'Epargne.

Avenant au contrat de fortage – carrière

Compte tenu des faibles tonnages extraits en 2025, il est prévu une indemnité forfaitaire unique non reconductible (en plus de la redevance proportionnelle au volume extrait habituelle) d'un montant de 4500 €. Cette indemnité fera l'objet d'un versement unique avant le 31/12/2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cet avenant au contrat de fortage tout à fait exceptionnel.

Remboursement de factures

Le Maire expose au conseil municipal que Julie ZAMORA a avancé des frais à hauteur de 9.98€ en achetant des trousse à pharmacie.

Sur présentation des faits, des factures, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de rembourser la personne de la dépense effectuée.

Tarif bucheronnage

Les critères de retenue pour choisir l'entreprise sont basés sur :

- *Le tarif*
- *Le volume*
- *Le respect des conditions d'exploitation*

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat de bucheronnage 2025-26 avec Monsieur Jean-François MARDEGAN, aux conditions suivantes :

- ✓ *Grume coupée : 15 € HT /m³*
- ✓ *Grume débardée : 13.00 € HT / m³*
- ✓ *Stère façonné : 39.00 € HT*
- ✓ *Câblage : 73.00 € HT l'heure*

Attribution d'une subvention à l'animation pour les festivités de la fête de la musique année 2025

En 2023, le conseil municipal avait délibéré quant au versement d'une subvention aux associations communales dans le cadre de la fête de la musique. Il était principalement dit :

A l'occasion de la fête de la musique des festivités sont organisées dans le village. Les associations locales proposent un ou plusieurs groupes de musique, de la restauration à destination de la population. Cette fête a lieu sur la place du village ou à la salle des fêtes.

A l'instar d'autres communes qui aident leurs associations locales en subventionnant tout ou partie de l'animation de la fête de la musique, notre commune souhaite proposer ce type d'aide.

Les avis divergeaient sur le montant à allouer. Mais finalement le montant plafond de 700€ avait été voté. Suite à plusieurs remarques et incompréhension, M. le Maire souhaitait revenir sur cette délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De verser aux associations du village qui en feront une demande, une subvention de soutien à l'animation de 700€ maximum uniquement pour la fête de la musique qui devra se dérouler en juin.*

Pour l'année 2025, la fête de la musique a été organisée, et après avoir entendu les faits rapportés, les montants dépensés, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide de verser une subvention à l'animation de la fête de la musique de 700€ pour l'année 2025 à l'association les Amis de la Vigne.

Décision modificative de cession

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la vente de deux terrains cadastrés ZC 187 et 188 n'a pas été inscrite au budget 2025.

Pour ce faire il y a lieu de créer une décision modificative pour enregistrer les opérations d'ordre de cession :

<i>ID : 6751</i>	<i>+ 1142.20€</i>
<i>IR : 2111</i>	<i>+1142.20€</i>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- D'ACCEPTER la décision modificative ci-dessus*
- D'AUTORISER M. le Maire à signer et à mandater toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération*

Divers

Néant

Vu par Nous, Nicolas PETERLINI, Maire de la Commune de St Dizier l'Evêque,

Le secrétaire de séance, S. Rosso



Le Maire N. Peterlini



